

3. *Propose* à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour de sa vingt-troisième session une question intitulée « Les problèmes du milieu humain ».

1555^e séance plénière,
30 juillet 1968.

1380 (XLV). Ressources de la mer

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné le rapport sur les ressources de la mer au-delà du plateau continental³⁷, établi par le Secrétaire général en application à la résolution 1112 (XL) du Conseil, en date du 7 mars 1966,

Se rendant compte pleinement de l'importance que présente la mise en valeur des ressources minérales et biologiques de la haute mer au-delà du plateau continental dans l'intérêt de toute l'humanité et tout particulièrement des pays en voie de développement,

Conscient de l'intérêt croissant que la communauté mondiale porte aux problèmes concernant les océans et leurs ressources, comme l'a récemment démontré l'adoption, par l'Assemblée générale, des résolutions 2172 (XXI) du 6 décembre 1966 et 2340 (XXII) du 18 décembre 1967,

Reconnaissant que de nouveaux progrès dans la mise en valeur et l'utilisation des ressources de la mer dépendront pour beaucoup d'une connaissance plus précise des diverses caractéristiques du milieu marin,

Tenant compte des vues exprimées par le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement³⁸,

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général, qui fournit un tableau préliminaire de l'état actuel de la connaissance des ressources de la mer au-delà du plateau continental, des techniques utilisées pour leur mise en valeur et des problèmes connexes ;

2. *Recommande* que le rapport soit complété par des informations en provenance d'autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées qui possèdent une expérience valable dans ce domaine, et que l'on envisage par la suite l'opportunité de le publier en tant que document des Nations Unies destiné à la vente ;

3. *Invite* le Secrétaire général, en coopération avec les divers organismes intéressés des Nations Unies et en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et sa Commission océanographique intergouvernementale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et son Comité des pêcheries et l'Organisation météorologique mondiale et son Comité des aspects météorologiques de l'océan, à continuer à encourager de nouvelles investigations systématiques visant à développer la connaissance du milieu marin ;

³⁷ E/4449 et Add.1 et 2.

³⁸ E/4492.

4. *Prie* le Secrétaire général de suivre de près les faits nouveaux qui pourraient se produire dans les domaines de l'exploration, de l'évaluation et de l'exploitation des ressources minérales marines au-delà du plateau continental, ainsi que les incidences possibles de ces faits nouveaux, et de faire rapport au Conseil en temps opportun ;

5. *Invite* l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à continuer à étudier les faits nouveaux qui pourraient se produire dans le domaine des ressources alimentaires de la mer au-delà du plateau continental.

1561^e séance plénière,
2 août 1968.

1381 (XLV). Programme à long terme pour l'exploration de la mer

Le Conseil économique et social,

Reconnaissant que l'océan promet de devenir une source plus importante d'aliments et de minéraux pour un monde en rapide développement, et que la connaissance qu'a l'homme de l'océan et de ses ressources est extrêmement limitée,

Ayant examiné le rapport sur les ressources de la mer au-delà du plateau continental³⁹, présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1112 (XL) du Conseil, en date du 7 mars 1966, et le rapport sur les sciences et techniques de la mer⁴⁰, présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 2172(XXI) de l'Assemblée générale, en date du 6 décembre 1966,

Tenant compte des activités en matière de recherche, d'exploration et de description des océans qu'entreprennent actuellement l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et sa Commission océanographique intergouvernementale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et son Comité des pêcheries, l'Organisation météorologique mondiale et son Comité des aspects météorologiques de l'océan, d'autres institutions spécialisées et organisations intergouvernementales intéressées, divers gouvernements, universités, institutions scientifiques et techniques, et d'autres organisations non gouvernementales,

Conscient de la complexité et de la variabilité du milieu marin et sachant qu'il faudra des enquêtes scientifiques d'une grande envergure pour améliorer la connaissance de ce milieu de façon substantielle dans un délai relativement bref,

Convaincu que les nations du monde doivent unir leurs efforts, avec un juste respect des juridictions nationales existantes, dans un programme concerté et à long terme d'exploration de l'océan en tant que source potentielle de richesses qui pourraient un jour être utilisées pour satisfaire les besoins de toute l'humanité, compte dûment tenu de ceux des pays en voie de développement,

³⁹ E/4449 et Add.1 et 2.

⁴⁰ E/4487 et Corr.1 et 2.